



Ce qui nous préoccupe...



*Rapport annuel 2005-2006
Conseil régional de l'environnement de
la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*

Table des matières

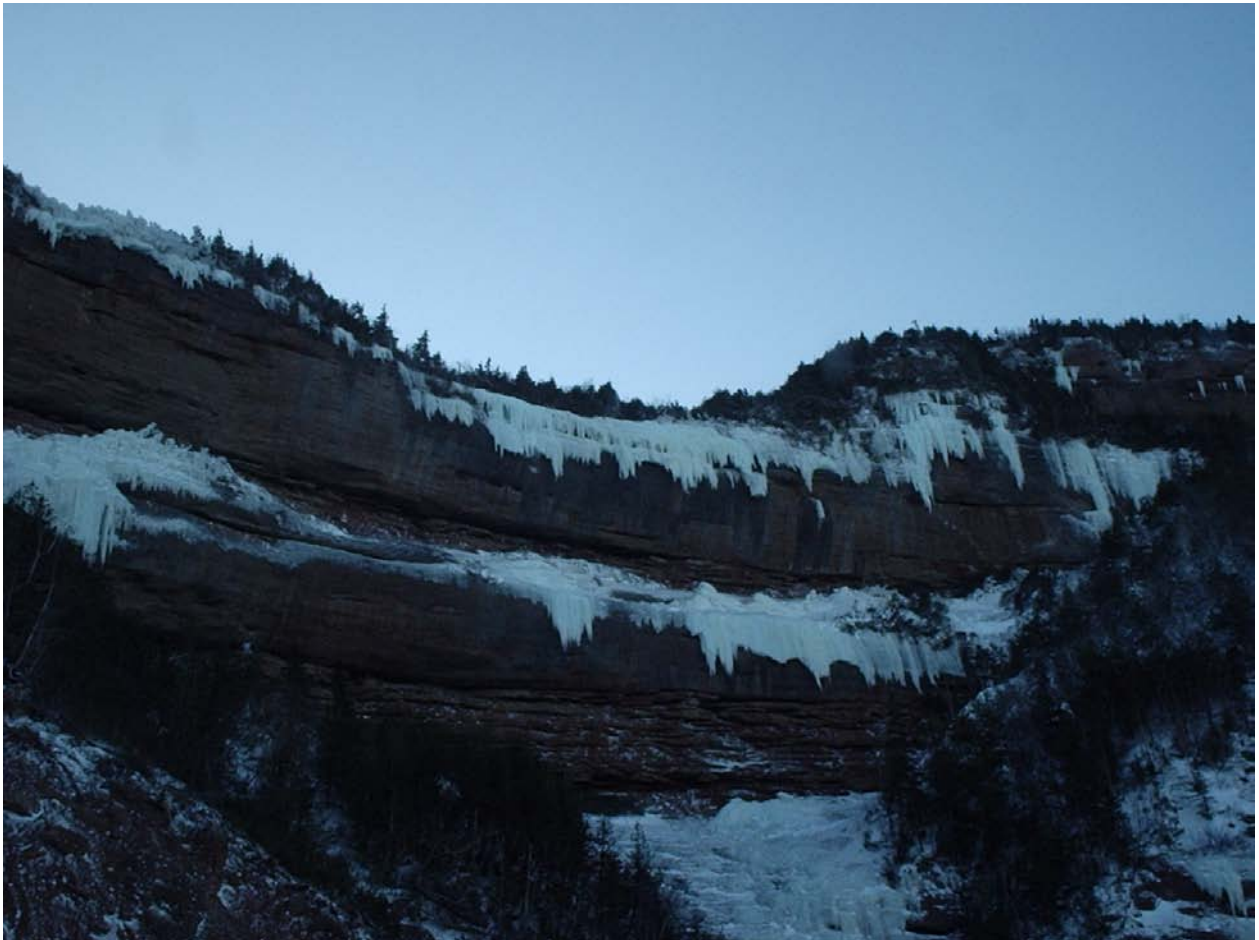
Lettre au Ministre Claude Bécharde.....	AGA-3
Mot de la directrice.....	AGA-4
Organigramme.....	AGA-5
Profil du CREGÎM.....	AGA-6
Rapport d'activités.....	AGA-8
Réalisations 2005-2006.....	AGA-10
Plan d'action 2006-2007.....	AGA-19
Code d'éthique des administrateurs.....	AGA-23

1 877 534-4498

cregim@globetrotter.net

RAPPORT ANNUEL

2005-2006



Percé- Photo CREGÎM

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) est extrêmement fier de vous présenter son rapport annuel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006. Ce rapport fait état de l'ensemble des activités de l'organisme et de sa santé financière. Y sont aussi incluses, certaines informations d'intérêt public.

Nous profitons également de cette occasion pour réitérer l'offre de notre entière collaboration lorsque sera venu le temps de se concerter et de mettre en œuvre vos priorités d'actions en matière de développement durable et d'environnement.

Le CREGÎM manifeste toujours son grand intérêt à promouvoir le développement durable en région et vous assure que sa mission *d'informer, de sensibiliser et conseiller* les intervenants du milieu dans les dossiers de développement se veut bien efficace, comme en fait foi ce rapport. Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) seront toujours « vos yeux et vos oreilles » dans chacune des régions du Québec et de bons collaborateurs en matière de concertation environnementale.

En espérant vous accueillir bientôt en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, nos salutations les meilleures.



Annie Malenfant
Présidente par intérim du CREGÎM

Mot de la directrice

Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) s'attribue encore cette année, une mention. En effet, l'organisme et son équipe ont réussi à faire encore une fois, de grandes choses avec peu d'effectif. Imaginez le CREGÎM jouissant d'une bonification financière ! Vous pourrez, à la lecture de ce rapport, voir et comprendre pourquoi les employés du CREGÎM sont heureux de vous présenter le rapport d'activités. Malgré de nouvelles contraintes existantes, les résultats sont surprenants. Mais, le personnel est essoufflé...

Pour cette raison, les administrateurs et la direction vous proposent cette année, un plan d'action canalisé, c'est-à-dire un plan où le CREGÎM désire concentrer ses efforts. Nous croyons que cette concentration d'énergie permettra aux employés d'effectuer un travail plus approfondi sur certaines thématiques choisies et ainsi faire évoluer notre expertise sans trop d'essoufflement, espérons-le. Cela dit, le CREGÎM sera tout de même à l'écoute de l'actualité et présent lorsqu'il le faudra et continuera également son travail de concertation sur le territoire.

Que l'année 2006-2007 soit remplie de beaux projets, pour le mieux-être de notre qualité de vie en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.



Caroline Duchesne
Directrice du CREGÎM

Le CREGÎM, gestionnaire du Fond régional en environnement (FRE), est autorisé par l'Agence des douanes et du Revenu Canada (Organisme de bienfaisance enregistré) à émettre des reçus pour fin d'impôt à toute personne ayant effectué un don à l'organisme et/ou à son fond. Dans le cadre du fond (FRE), le CREGÎM s'est engagé à redistribuer les argents reçus en dons par l'entremise de subventions accordées aux organismes à but non lucratif déposant une demande d'aide financière à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement. La totalité des dons et la totalité des argents perçus en membership au CREGÎM ont été versées dans le compte distinct du FRE. Aucun frais d'administration n'a été retenu sur les dons et/ou membership.

Organigramme

CREGIM

Assemblée Générale Annuelle



Conseil d'administration
Annie Malenfant, présidente
par intérim



Siège social
Caroline Duchesne, directrice

Adjointe-administrative
Monette Bujold

Chargé de projet
Christian Fraser
« Comité côtier
Carleton-Saint-Omer »

Stagiaire
Caroline Grenier
*Caractérisation et mise
en valeur de la Pointe-
au-Maquereau*
-Écriture du projet-

Chargé de projet
Guillaume Dufour
« Ensemble pour un avenir
durable »
« Guide d'activités de
sensibilisation et d'éducation
à la zostère marine »

Conseillère en
développement durable
Ana Mattos
« Ensemble pour un
avenir durable »

Contractuels

Gino Lebrasseur :

Stéphane Arsenault :

Chantal Quintin :

Luc Renaud :

Emmanuel Luce :

Ressources Humaines Lambert :

Yves Savoie :

Vérification comptable

Conception et mise à jour, site web

Production d'un rapport méthodologique

Conception et montage d'un DVD

Correction de textes

Création d'outils d'évaluation

Conception d'un site Web pour le comité Côtier

Profil du CREGÎM

Introduction

En novembre 1995, le Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec (CREEQ) fondé en avril 1977, se scinde en deux CRE distincts soient : le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la conservation et à la protection de l'environnement reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), reconnu aussi par le Ministère de l'Environnement du Québec (MENVQ) et par la suite, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec. Il agit comme agent de concertation, de sensibilisation et d'éducation populaire auprès de l'ensemble de la population régionale et comme interlocuteur privilégié auprès des gouvernements en matière de consultation dans la région.

Siège social :

106A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0
418 534-4498 (tél.) 418 534-4122 (téléc.) 1 877 534-4498 (sans frais)
cregim@globetrotter.qc.ca

Le conseil d'administration

Tel que stipulé dans les « Règlements généraux », le conseil d'administration se compose de 9 personnes; 5 personnes oeuvrant dans des organismes dont le but principal est la protection de l'environnement, 3 personnes oeuvrant dans différents secteurs d'activités dans le domaine public, parapublic ou privé, et 1 personne cooptée par le conseil d'administration en fonction de son intérêt envers l'environnement.

Afin de respecter ses engagements envers les membres, les administrateurs au conseil d'administration (2005-2006) se sont réunis 12 fois durant l'année. De plus, des sous-comités ont été formés afin de répondre à différents besoins ponctuels.

Les 12 rencontres du conseil d'administration se répartissent de la façon suivante :

11 mai 2005, 31 mai 2005 (AGA), 31 mai 2005, 15 juin 2005, 19 juillet 2005, 13 septembre 2005, 11 octobre 2005, 22 novembre 2005, 31 janvier 2006, 15 février 2006 (conférence), 8 mars 2006 et 21 mars 2006 (conférence).

Composition du conseil d'administration 2005/2006

<u>NOM</u>	<u>POSTE</u>	<u>SECTEUR</u>	<u>MRC</u>
1. Séverine Palluel	administratrice	Environnement	Îles-de-la-Madeleine
2. Julie Dugas	administratrice	Environnement	Avignon
3. Geneviève Plouffe	administratrice	Environnement	Bonaventure
4.			
5. Mélanie Guérette	administratrice	Environnement	Bonaventure
6. Camille Leduc	Secrétaire	Privé	Bonaventure
7. Suzanne Fournier	administratrice	Environnement	Haute-Gaspésie
8. Annie Malenfant	présidente par intérim	Environnement	Bonaventure
9. Nathalie Drapeau	administratrice	Cooptée	Côte-de-Gaspé

Départ avant fin de mandat

Siège numéro 5 – Denis Bujold, remplacé par Mélanie Guérette

Siège numéro 4 – Marie-Josée Bernard

Élections 2006

Mandats terminés :

- Siège numéro 2 – Julie Dugas
- Siège numéro 4 – Vacant
- Siège numéro 6 – Camille Leduc
- Siège numéro 8 – Annie Malenfant

Mission

Le CREGÎM est un organisme de concertation qui informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers de développement durable afin que la région puisse se développer tout en protégeant ses richesses naturelles. Il recommande et coordonne des études, des projets. Il développe des partenariats avec le milieu et favorise la promotion du développement durable.

Rapport d'activités

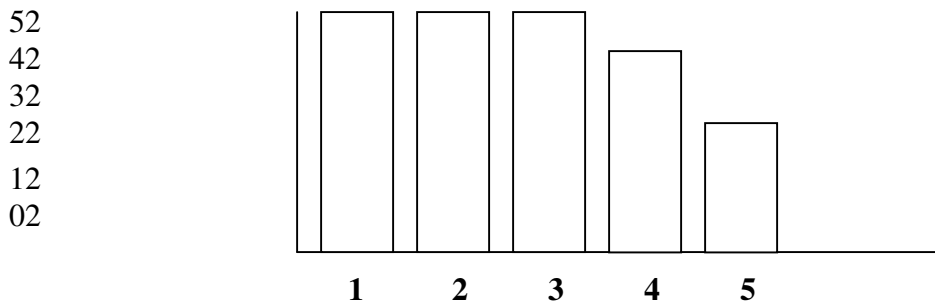
(année financière 2005-2006)

Ressources humaines

Depuis le 23 octobre 2000, Caroline Duchesne assume la direction du CREGÎM. À son embauche, la directrice faisait « cavalier seul ». En août 2002, le CREGÎM embauche une secrétaire adjointe-administrative pour un deuxième poste permanent au sein de l'organisme.

Pour 2005-2006, suite à une recherche de fonds divers, le CREGÎM a pu employer 5 personnes et octroyer plus de 7 contrats à des travailleurs autonomes.

Nombre de semaines travaillées



Les employés au CREGÎM

Le CREGÎM a versé en 2005-2006, une masse salariale de 111 810\$. Les honoraires professionnels versés à des contractuels ne sont pas inclus. En ajoutant 9 500\$ versés en contrats divers, on peut parler d'une masse salariale de 121 310\$.

Fonds régional en environnement (FRE)

En 2005-2006, 5 projets ont été présentés au FRE. Tous ont été acceptés, pour une contribution totale de 4 922\$. Les bénéficiaires sont : Groupement Forestier Baie-des-Chaleurs, Environnement Vert Plus, Cégep de la Gaspésie et des Îles et le Bioparc de la Gaspésie.

Pour comparaison, en 2004-2005, 4 projets ont été présentés au FRE. Tous ont été acceptés, pour une contribution totale de 6 113\$. Les bénéficiaires étaient; Club d'ornithologie des Îles-de-la-Madeleine, Société de conservation des Îles, Attention-Fragîles et le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine.

Protocole d'entente entre les « CRE » et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Le protocole d'entente accordant une subvention statutaire aux Conseils régionaux de l'environnement et de son Regroupement national, échu depuis le 31 mars 2006, est heureusement reconduit pour les 3 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2009. Après plusieurs rencontres entre le comité de travail du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et le Ministère du Développement durable, l'Environnement et des Parcs (MDDEP), les signatures n'ont pas encore eu lieu.

Depuis l'arrivée du gouvernement actuel, le RNCREQ a entrepris de nouvelles négociations avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et son ministre, Monsieur Claude Béchar. Le respect du financement pour l'année 2006-2007 a été garanti de maintenu, sans confirmation écrite à ce jour.



RÉALISATIONS 2005-2006

PREMIER VOLET : DOSSIERS RÉGIONAUX

Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions prévues	Réalizations 2005-2006
1 - Développement durable	Promouvoir le développement durable sur l'ensemble du territoire	Encourager l'intégration du développement durable aux décisions locales et régionales.	<ul style="list-style-type: none"> • Initier un projet d'éducation au développement durable destiné aux leaders régionaux; • Accompagner le Ministre Mulcair dans sa tournée en région (Plan de DD du Québec) aux Îles et déposer la réflexion du CREGÎM sur le sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au congrès sur « La participation citoyenne au développement durable : une réalité pour les uns, un défi pour les autres » (16-17 novembre 05). • Présentation au conseil d'administration de la CRÉ du projet « Ensemble pour un avenir durable » (26 janvier 06); • Conférence de presse, annonce officielle du début du projet « Ensemble pour un avenir durable » (20 février 06); • Recherche de conférenciers, organisation, logistique et promotion du Colloque sur le développement durable de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine - étape 1 du projet - (hiver 2006).
2 - Éducation relative à l'environnement (ERE)	Maintenir un haut niveau d'ERE sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et promouvoir des projets en ERE; - Assurer la diffusion de l'information et des programmes en ERE; - Assurer une bonne communication entre les organismes actifs en ERE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les programmes et activités en ERE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CREGÎM, par courrier électronique, a informé ses membres et partenaires des activités connues en ERE sur le territoire; • Participation au Comité d'Action et de Concertation en Environnement de la Polyvalente Aux Quatre-Vents de Bonaventure (CACE); • Production d'une édition du bulletin Écogîm; • Appui au projet régional d'Éducation Relative à l'Environnement (ERE) en milieu scolaire de l'AFBSLG (1 avril 05); • Élaboration et rédaction du projet « Palmarès vert » déposé au FAQDD (projet refusé); • Activité d'éducation sur la zostère marine donnée à deux groupes d'étudiants en écologie de la Polyvalente de Bonaventure (2 juin 05); • Activité pour souligner la journée internationale des océans le 8 juin avec 5 groupes d'étudiants en écologie du niveau secondaire (6, 8 et 9 juin 05 – aux Îles); • Formation sur la zostère marine aux naturalistes-interprètes du Bioparc (16 juin 05); • Présentation au Comité des usagers de la Baie de Cascapédia « Projet de cartographie aérienne » (20 juin 05); • Présentation aux causeries de l'Écomusée de Carleton « Projet de cartographie aérienne » (21 juin 05); • Inauguration « formule 5 à 7 » des 3 panneaux d'interprétation au barachois de Carleton (12 juillet 05); • Activité de sensibilisation sur la zostère marine et la vie marine au barachois de Carleton avec les jeunes du camp de jour de Carleton-sur-Mer, en collaboration avec l'Écomusée Tracadieche et le Comité côtier Carleton-Saint-Omer (26 juillet 05); • Activités de sensibilisation sur la zostère marine et la vie marine au barachois de Carleton destiné à la population de Carleton-sur-Mer, en collaboration avec l'Écomusée Tracadieche et le Comité côtier Carleton-Saint-Omer (26 et 28 juillet 05); • Excursion (sortie-terrain) sur l'histoire naturelle des basses terres de Carleton-sur-Mer (30 juillet) • Tenue d'un kiosque d'information sur le Comité côtier et le projet « zostère » lors du marché public de Carleton-sur-Mer (31 juillet 05);

				<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une boîte-billard (structure avec toit) et installation à la marina de Carleton-sur-Mer (août 2005 05); • Activité sur les oiseaux au barachois de Carleton avec l'ornithologue Louis Bujold (2 août 05); • Activité de sensibilisation sur la zostère marine et la vie marine au barachois de Bonaventure destiné à la population de Bonaventure, en collaboration avec la Table de concertation du littoral de Bonaventure (11 septembre 05); • Développer (août et septembre 05) et animer (14 et 21 septembre 05) une activité terrain et un laboratoire sur l'écologie du barachois de Carleton avec le Centre d'études collégiales de Carleton; • Contribution financière au projet de sensibilisation et de mobilisation d'Environnement Vert Plus concernant le dossier de l'incinérateur de Belledune (17 octobre 05); • Sessions de travail (28 et 31 octobre 05) pour modifier le projet « Palmarès vert des écoles secondaires de la GÎM » et dépôt du projet au FAQDD (31 octobre 05); • Contribution financière accordée au Bioparc de la Gaspésie pour leur projet de sensibilisation dans les écoles (31 janvier 05); • Contribution financière accordée à Environnement Vert Plus pour leur activité d'écocitoyenneté – Jour de la Terre (22 mars 05).
3 - Milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles)	Protéger, mettre en valeur et appuyer le développement durable des milieux : <ul style="list-style-type: none"> - forestiers - aquatiques - humides - côtiers - agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espèces menacées; - Protéger les habitats et la faune; - Protéger les paysages naturels; - Encourager des solutions concrètes à la coupe forestière abusive sur lots privés et publics; - Soutenir les organismes dans leurs actions de protection et de réhabilitation; - Soutenir les efforts éducatifs et protéger le milieu face aux OGM et aux pesticides; - Appuyer et/ou réaliser tous projets valables visant la protection des espèces menacées, le développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les membres, les partenaires et la population sur les différentes problématiques (Écogîm, site web et /ou médias); • Améliorer et rendre disponible la présentation sur l'érosion côtière; • Participer au Comité GIRN (gestion intégrée des ressources naturelles); • Participer à la table de concertation du littoral de Bonaventure; • Participer au Comité des usagers de la baie de Cascapédia; • Coordonner le Comité côtier Carleton-Saint-Omer (jusqu'en 2006); • Cartographier les herbiers de zostère du barachois de Nouvelle jusqu'à la Baie de Cascapédia. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport mensuel au CLE pour subvention accordée (1 et 29 avril 05, 12 mai 05); • Promotion du réseau de distribution de produits biologiques régionaux; • Participation active au Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure (5 avril 05, 4 mai 05, 17 mai 05, 28 juin 05, 5 juillet 05, 7 août 05, 2 février 06); • Participation active (présidence) au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne (3 mai 05, 18 mai 05, 1 septembre 05, 16 novembre 05 et 6 décembre 05) et à ses sessions de travail (13 juillet 05 et 21 février 06) ainsi que son comité consultatif (16 février 06); • Participation active au Comité des usagers de la baie de Cascapédia (26 avril 05, mai 05, 20 juin 05); • Participation active au Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie (20 avril 05 et 1 février 06); • Participation active à la Table d'harmonisation d'harmonisation du Parc de la Gaspésie (8 juin 05, 21 septembre 05 et 25 janvier 06); • Coordination du Comité côtier Carleton St-Omer (15 juin 05, 12 juillet 05, 19 avril 05, 13 février 06); • Participation à un colloque sur les champignons « de la cueillette à la commercialisation » (13 mai 05); • Participation à la Table d'harmonisation du Parc de Miguasha (10 mai 05 et 24 janvier 06); • Appui au projet de développement des connaissances de l'état du bassin versant de la rivière Bonaventure (1 avril 05); • Appui au projet d'analyse de l'évolution du paysage forestier de la forêt mixte et feuillue de la Baie-des-Chaleurs : pour tendre vers un aménagement écosystémique... (1 avril 05); • Dépôt d'un mémoire pour la consultation sur les VHR (30 juin 05); • Inventaire et caractérisation en simultané des herbiers de zostère marine (provincial) en collaboration avec les Comités de GI et Pêches et Océans (9 septembre 05); • Élaboration d'un projet sur la protection et la mise en valeur des paysages (août-septembre-octobre 05); • Rencontre pour le partenariat entre le Consortium et le département de foresterie du Cégep de Gaspé (17 novembre 05); • Rédaction du « Guide d'activités de sensibilisation et d'éducation à la zostère marine »; • Élaboration et dépôt d'un projet de mise en valeur de la Pointe-au-Maquereau (31 mars); • Appui au projet d' « analyse de l'évolution du paysage forestier de la forêt mixte et feuillue » (1

		développement durable, la protection et la mise en valeur des habitats; - Soutenir les actions concertées et les processus de gestion intégrée.		décembre 05); • Contribution financière accordée au Groupement forestier BDC pour leur projet de suivi des plantations de feuillus (3 octobre 05); • Contribution financière et appui au projet de Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (22 novembre 05); • Participation à deux conférences sur les feuillus en Gaspésie (7 mars 06); • Participation et présentation d'un exposé aux Ateliers sur la conservation des milieux naturels de l'UQCN (24 et 25 mars 05).
4 - Gestion de l'eau	Assurer le maintien de la qualité de l'eau sur le territoire	- Soutenir les différents intervenants impliqués dans la problématique sur les bassins versants.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes sources de contamination, aux bonnes habitudes de consommation et à l'importance de protéger l'eau potable; • Participer activement au comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du Comité côtier Carleton-Saint-Omer; • Collaboration avec les autres comités de gestion intégrée (Littoral de Bonaventure, Baie de Cascapédia, les cinq comités des Îles-de-la-Madeleine, Baie de Gaspé et Côte-Nord); • Appui au projet de développement des connaissances de l'état du bassin versant de la rivière Bonaventure; • Participation active au Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure, à son Comité technique; • Consultation publique du Bloc Québécois sur les écosystèmes du Saint-Laurent (22 avril 05); • Participation active au Comité des usagers de la baie de Cascapédia; • Corvée de nettoyage du barachois de Carleton et de celui de Saint-Omer avec les jeunes des 2 écoles primaires (24 mai 05); • Participation active « administratrice » au Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure; • Corvée de nettoyage au quai de Carleton avec la Fédération Québécoise des Activités Subaquatiques (FQAS) (12 juin 05); • Activités pour souligner la journée internationale des océans le 8 juin avec 5 groupes d'étudiants en écologie du niveau secondaire des Îles-de-la-Madeleine; • Activités d'éducation sur la zostère marine données à deux groupes d'étudiants en écologie de la Polyvalente Aux-Quatre-Vents de Bonaventure; • Rencontre avec la coordonnatrice du CBVRB concernant le mandat de l'organisme (1 novembre 05); • Élaboration du Plan de gestion intégrée du Comité côtier de Carleton (hiver 06);
5 - Gestion des matières résiduelles	Améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire	- Améliorer les connaissances sur les diverses options de gestion des matières résiduelles; - Encourager les méthodes de gestion de matières résiduelles respectueuses de l'environnement; - Appuyer tous projets valables favorisant une bonne	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques de gestion; • Favoriser l'action concertée et participer aux processus de gestion intégrée du territoire; • Suivre de près l'évolution des Lieux d'Enfouissement Sanitaires (LES) voués à un changement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre du Comité pour la gestion responsable des matières résiduelles (6, 21 et 27 avril 05; 9 et 24 mai 05; 9, 22 et 29 juin 05); • Organisation, préparation et participation à une soirée d'information publique sur les matières résiduelles (9 mai 05); • Rencontre avec Jean Beaudoin de Comporec (29 juin 05); • Participation à l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Bonaventure (5 juillet 05); • Communiqué conjoint avec Regroupement citoyen (6 juillet) et réponse à Mulcair (7 juillet 05); • Discussion (mise à jour de l'information) avec Marcel Landry du MDDEP, direction régionale (12 septembre 05); • Cueillette d'information sur le projet de LET aux Îles; • Cueillette d'information sur les activités de Comporec en région et discussions avec plusieurs maires (15 décembre 05); • Recherche de données régionales pour l'Association Forestière BSL / GÎM (19 décembre 05); • Recherche d'information sur les PGMR pour le Conseil Central – CSN (novembre-décembre 05); • Rencontre de travail pour élaboration d'un projet sur le compostage (3 février 05).

		méthode de gestion et/ou la diminution des matières résiduelles.	(agrandissement, fermeture, etc.).	
6 - Énergie	Assurer la saine gestion de l'énergie	- S'assurer que le développement de l'énergie protège les milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles); - Suivre les travaux de la Régie de l'Énergie.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population à la conservation de l'énergie; • Suivre le processus de consultation et de concertation régionale en matière de développement éolien, de prospection gazière et pétrolière, ou toutes autres formes d'énergie; • Appuyer et assister le RNCREQ dans leur démarche de concertation auprès de la Régie de l'Énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du projet de parc éolien à l'Anse-à-Valeau et de celui de Murdochville; • Participation et dépôt d'un mémoire aux audiences du BAPE à St-Maurice de l'Échouerie, pour le projet de parc éolien à l'Anse-à-Valleau (16 juin 05); • Cueillette d'information sur l'éolien.
7 - Autres : -Gaz à effets de serre -Changements climatiques -Hausse du niveau marin -Érosion côtière -Pollution atmosphérique -etc.	Sensibiliser, informer et éduquer la population; Soutenir les efforts de la population et/ou des élus pour améliorer la cause environnementale	- Améliorer et diffuser les connaissances sur différentes problématiques (pollution et atteinte au milieu, véhicules tout-terrain, protection des dunes, érosion côtière, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du Comité côtier Carleton St-Omer et participation aux rencontre; • Participation au projet de caractérisation des berges par cartographie aérienne (juin 05, juillet 05, août 05); • Validation terrain des données aériennes (20, 21, 22 et 23 juin 05 et du 1 au 7 août); • Présentation au Comité des usagers de la Baie de Cascapédia « Projet de cartographie aérienne » (20 juin 05); • Présentation aux causeries de l'Écomusée de Carleton « Projet de cartographie aérienne » (21 juin 05); • En collaboration avec le RNCREQ et la CRÉ, préparation d'un souper-conférence sur les changements climatiques; • « Sprint » téléphonique aux élus pour solliciter leur inscription au souper-conférence (14 décembre 05); • Conférence sur les changements climatiques donnée à Ste-Anne-des-Monts aux élus (15 décembre 05); • Ateliers sur la surveillance côtière organisés par Environnement. Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada (7-8-9- février 06); • Rencontre avec le conseil de ville de Carleton-sur-Mer pour présenter à la nouvelle équipe les travaux du Comité côtier (27 février).

DEUXIÈME VOLET : PRÉSENCE EN RÉGION

<i>Thématiques</i>	<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Actions prévues</i>	<i>Réalisations 2004-2005</i>
<p>8 - Concertation avec le milieu</p>	<p>Assurer la représentation du CREGIM sur les différents comités de concertation de la région;</p> <p>Assurer que tous les projets de développement et que toutes les problématiques soient traitées en concertation avec les intervenants du milieu.</p>	<p>- Favoriser la mise en place et le maintien d'initiatives de gestion intégrée sur le territoire.</p>	<p>Participer aux comités et groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission sectorielle « Environnement » et « Forêt » de la CRÉ-GÎM; • Comité « agro-environnement » et « sols contaminés » du RNCREQ; • Comité aviseur TEMREX; • Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie; • Comité caribou : plan de rétablissement; • Comité GIRN; • Comités de gestion intégrée de la zone côtière; • Comité de gestion par bassin versant; • Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne et des Îles. 	<p>Participer aux comités et groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau vigilance (4 avril 05 et 5 juin 05); • Comité pour la gestion responsable des matières résiduelles; • Comité côtier Carleton-St-Omer; • Comité des usagers de la Baie de Caspédia; • Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne; • Comité d'Action et de Concertation en Environnement de l'école Aux-Quatre-Vent de Bonaventure; • Conseil de bassin versant de la rivière Bonaventure; • Table d'harmonisation du Parc de Miguasha; • Participation active au Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie; • Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie; • Projet de « caractérisation aérienne des habitats côtier », concertation avec l'UQUAR, Pêches et Océans et le Comité des usagers de la Baie de Caspédia; • Rencontre du Comité consultatif intersectoriel (10 novembre 05 et 22 mars 06).
<p>9 - Audiences et consultations publiques (incluant séances d'information)</p>	<p>Assurer l'implication du CREGIM dans les audiences et consultations publiques</p>	<p>- Participer aux audiences publiques et y faire connaître le point de vue du CREGIM</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs sur le Plan de développement durable du Québec : dépôt d'un mémoire aux Îles-de-la-Madeleine et accompagnement du Ministre pour cette journée (29 avril 05); • Consultation publique du Bloc Québécois sur les écosystèmes du Saint-Laurent (22 avril 05); • Organisation, préparation et participation à une soirée d'information publique sur les matières résiduelles (9 mai 05); • Participation à la consultation publique du MTQ sur les VHR (10 juin 05); • Dépôt d'un mémoire pour la consultation sur les VHR (30 juin); • Participation aux audiences du BAPE et dépôt d'un mémoire pour le parc éolien à l'Anse-à-Valeau (16 juin 05); • Consultation du MDDEP concernant le renouvellement du Protocole d'entente triennaux signé avec les CRE et le RNCREQ (juillet 2005);

				<ul style="list-style-type: none"> • Suivi avec Attention-Fragîles, la SCÎM, la représentante de la société civile et la municipalité concernant la soirée d'information du BAPE pour le projet de LET aux îles; • Rencontre avec Smart Wood (certification environnementale) concernant l'audit de Temrex (15 novembre 05); • Participation comme observateur à l'audit de Temrex (16 novembre); • Préparation d'un mémoire à remettre lors de la journée de consultation de la Ville de Bonaventure (mars 05); • Rencontre avec le Bloc Québécois – Raynald Blais et Bernard Bigras – Dossiers régionaux (22 mars 06).
10 - Groupes environnementaux, citoyens et autres organisations	Soutenir les différentes actions des organismes environnementaux qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer tous projets valables dans le plan d'action du CREGIM; - Appuyer les démarches de recherche pour un financement de base adéquat. 		<ul style="list-style-type: none"> • Participation au Comité d'Action et de Concertation en Environnement de la polyvalente Aux Quatre-Vents de Bonaventure (comme organisme expert en concertation); • Recherche d'informations sur différents sujets; • Transferts aux compétences appropriées; • Accès aux archives et à la documentation du CREGÎM; • Appui au projet régional d'Éducation relative à l'environnement (ERE) en milieu scolaire de l'AFBSLG (1 avril 05); • Appui au projet de développement des connaissances de l'état du bassin versant de la rivière Bonaventure (1 avril 05); • Appui au projet d'analyse de l'évolution du paysage forestier de la forêt mixte et feuillue de la Baie-des-Chaleurs; • Rencontre avec un organisme pour information sur les zones inondables (16 février 06); • Diffusion d'un communiqué de presse concernant les élections municipales (25 octobre 06); • Diffusion d'information en provenant de la Coalition Retour à l'Expéditeur.

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS COURANTES DU CREGÎM

<i>Thématiques</i>	<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Actions prévues</i>	<i>Réalisations 2004-2005</i>
11 - Membership	Consolider et augmenter le membership	Garder un lien continu entre le CREGIM et ses membres	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les actions du CREGIM aux membres; • Poursuivre la sollicitation auprès des différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et population; • Alimenter le site web; • Publier des articles dans l'Écogîm. 	<ul style="list-style-type: none"> • AGA du CREGÎM à St-Siméon (31 mai 2005); • Diffusion par courriel des actions du CREGÎM (en continu); • Alimentation du site web du CREGÎM; • Campagne de membership et recherche de candidats au poste d'administrateur au CREGÎM.
12 - Visibilité de l'organisme	Assurer le rayonnement des activités du CREGIM auprès de la population	Augmenter la visibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Alimenter le site web; • Alimenter le centre de documentation; • Publier des articles; • Utiliser les médias pour faire circuler de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tournée de représentation 05 aux Îles-de-la-Madeleine (29 avril au 2 mai 05); • Tournée de représentation 06 Côté sud de la Gaspésie en partie (mars 06); • Alimentation du site web du CREGÎM; • Participation à la concertation en région; • Participation à la concertation en région; • Communiqués de presse (14) : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des matières résiduelles : Le CREGÎM veut travailler avec les municipalités sur une base locale (25 avril 05); - Rapport Coulombe sur la gestion de la forêt publique – le gouvernement doit maintenir le cap (30 mai 05); - La Journée des Océans est soulignée dans l'archipel par une activité scolaire sur la zostère marine! (8 juin 05); - Invitation aux plongeurs – Corvée de nettoyage au quai de Carleton (16 juin 05); - Nouvelle tête dirigeante pour le CREGÎM (23 juin 05); - 2 nouvelles aires protégées en Gaspésie (6 juillet 05); - CREGÎM et Regroupement citoyen applaudissent St-Alphonse pour leur décision d'implanter un LET (6 juillet 05); - CREGÎM et Comité côtier inaugurent 3 panneaux d'interprétation (11 juillet 05); - Venez découvrir l'histoire et les particularités écologiques des barachois de Carleton et de St-Omer (21 juillet 05); - Élections municipales (25 octobre 05); - Invitation à un souper-conférence sur les changements climatiques (25 novembre 05); - Invitation au lancement officiel du projet « Ensemble pour un avenir durable » (15 février 05); - Lancement du projet « Ensemble pour un avenir durable » (20 février 05); - Guide d'activités de sensibilisation et d'éducation à la zostère marine (27 mars 05); • Article dans le Graffiti de Juillet 2005 sur les corvées de nettoyage organisées par le Comité

				<p>Côtier;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article pour la revue du RNCREQ; • Tenue d'un kiosque d'information sur le Comité côtier et les projet du CREGÎM lors du marché public de Carleton-sur-Mer (31 juillet 05); • Reportage à CHAU sur le projet de caractérisation des berges par de la cartographie aérienne (3 août 05); • Entrevue à Radio-Canada sur la zostère marine (15 septembre 05); • Entrevue à CBC sur la zostère marine (20 septembre 05); • Entrevue à CFIM concernant les élections; • Visite des bureaux de la CRÉ lors d'un passage à Gaspé (17 novembre 05); • Entrevue avec Radio-Canada Matane concernant la conférence sur les changements climatiques (15 décembre 05); • Entrevue à CFIM concernant la conférence sur les changements climatiques (19 décembre 05); • Intégration du répertoire des municipalités dans le système informatique (11 et 12 janvier 06).
<p>13 – Régie interne, CA du CREGÎM et CA du RNCREQ</p>	<p>Assurer la représentation du CREGIM au CA et aux différents comités du RNCREQ</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres; • Collaborer aux travaux du RNCREQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport mensuel au CLE pour subvention accordée (1 et 30 avril 05, 12 mai 05); • Préparation et participation aux conseils d'administration du CREGÎM (12 rencontres); • Rencontres d'équipe des employés du CREGÎM; • Rencontre avec le chargé de projet « Mise en valeur d'une zostérais » pour bilan et plan de match (5 avril 05); • Évaluation annuelle des employés (7 et 26 avril 05); • Recherche de financement pour le projet « Ensemble pour un avenir durable »; • Rencontre avec la Fondation communautaire, la chaire multifacultaire et le CPDDGÎM pour Symposium DD (27 avril 05); • Gestion générale et administration du CREGÎM; • Préparation et participation à l'AGA du CREGÎM (31 mai 2005); • Fermeture des livres comptables, vérification comptable, production d'un rapport annuel et rapport au MDDEP (mai-juin 2005); • Participation au conseil d'administration et à l'AGA du RNCREQ (10, 11 et 12 juin 05; 15-16 octobre 05 et 24, 25 et 26 mars 06); • Recherche de financement pour le projet « Comité côtier Carleton-St-Omer », rencontre avec Michel Chouinard de la ZIP Baie-des-Chaleurs et Marie-France Dalcourt de Pêches et Océans Canada (23 juin et 25 octobre 05); • Élaboration d'une trousse pour les nouveaux administrateurs (septembre 05); • Session de travail (Lac-à-l'Épaule) avec employés et administrateurs (24 septembre 05); • Préparatif pour l'AGA du RNCREQ en Gaspésie; • Formation Santé et Sécurité au travail (7 et 14 novembre 05); • Rencontre avec le Réseaux des bibliothèque et le Conseil de la culture pour projet de coopérative d'habitation (25 octobre 05); • Planification d'une description de tâches pour stagiaire et recherche de candidat (1 novembre 05); • Activité sociale avec employés (22 décembre PM); • Soumissions pour achats d'équipements (un ordinateur et un canon); • Rencontre avec le coordonnateur de la ZIP Baie des Chaleurs pour divers dossiers (22 février 06).

Plan d'action 2006-2007

PREMIER VOLET : DOSSIERS RÉGIONAUX

***Les thématiques soulignées en gris recevront une attention particulière au cours de l'année 2006-2007.

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
1	Développement durable	Promouvoir et mettre en œuvre le développement durable sur l'ensemble du territoire	- Impliquer et consulter les élus et les acteurs socio-économiques dans la mise en œuvre du développement durable; - Sensibiliser et informer les élus et les acteurs socio-économiques sur les notions de développement durable et leurs applications.	<ul style="list-style-type: none"> • Initier le projet « Ensemble pour un avenir durable »; • Réalisation un colloque de mise à niveau des connaissances; • Réaliser des consultations afin d'identifier les forces, les contraintes et les besoins face à la mise en œuvre du développement durable; • Ajout au site web d'une section sur le développement durable.
2	Éducation relative à l'environnement (ERE)	Maintenir un haut niveau d'ERE sur le territoire	- Soutenir et promouvoir des projets en ERE; - Assurer la diffusion de l'information et des programmes en ERE; - Assurer une bonne communication entre les organismes actifs en ERE.	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et/ou initier des programmes et activités en ERE; • Participer et soutenir les événements et activités en ERE.
3	Milieus naturels (incluant les écosystèmes sensibles)	Protéger, mettre en valeur et appuyer le développement durable des milieux : <ul style="list-style-type: none"> - forestiers - aquatiques - humides - côtiers - agricoles 	- Protéger les espèces menacées; - Protéger les habitats et la faune; - Protéger les paysages naturels; - Encourager des solutions concrètes à la coupe forestière abusive sur lots privés et publics; - Soutenir les organismes dans leurs actions de protection et de réhabilitation; - Soutenir les efforts éducatifs et protéger le milieu face aux pesticides; - Appuyer et/ou réaliser tous projets valables visant la protection des espèces menacées, le développement durable, la protection et la mise en valeur des habitats; - Soutenir les actions concertées et les processus de gestion intégrée.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les membres, les partenaires et la population sur les différentes problématiques (Écogîm, site web et /ou médias); • Participer aux travaux du Consortium; • Réaliser un inventaire biologique de la pointe au Maquereau ainsi qu'un plan directeur; • Soutenir et accompagner les organismes désirant réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation à la zostère maine; • Soutenir la concertation où le point de vue du CREGÎM peut permettre l'atteinte des objectifs.
4	Gestion de l'eau	Assurer le maintien de la qualité de l'eau sur le territoire	- Soutenir les différents intervenants impliqués dans la gestion par bassins versants; - S'assurer d'une gestion responsable du traitement des eaux usées, d'une utilisation rationnelle de l'eau potable et de l'accès à une eau potable pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes sources de contamination, les habitudes de consommation et à l'importance de protéger l'eau potable; • Participer au travaux du comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure.

5	Gestion des matières résiduelles	Améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les 3RV; - Encourager les méthodes de gestion de matières résiduelles respectueuses de l'environnement; - Appuyer tous projets valables favorisant une bonne méthode de gestion et/ou la diminution des matières résiduelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques de gestion des matières résiduelles; • Participer et offrir un soutien technique aux travaux du Comité pour la gestion responsable des matières résiduelles • Sensibiliser et promouvoir auprès de la population et des municipalités le compostage.
6	Énergie	Assurer la saine gestion de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que le développement de l'énergie protège les milieux naturels (incluant les écosystèmes sensibles); - Favoriser l'économie d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population à la conservation de l'énergie; • Suivre le processus de consultation et de concertation régionale en matière de développement éolien, de prospection gazière et pétrolière, ou toutes autres formes d'énergie; • Récolte d'information et préparation d'un dossier sur le volet éolien et sur la prospection gazière; • Appuyer et assister le RNCREQ dans leur démarche de concertation auprès de la Régie de l'Énergie.
7	Autres (Pollution atmosphérique, changements climatiques, érosion côtière, etc.)	Soutenir les efforts de la population et/ou des élus pour améliorer la cause environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et diffuser les connaissances sur différentes problématiques (pollution et atteinte au milieu, véhicules tout-terrain, protection des dunes, érosion côtière, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les membres, les partenaires et la population aux différentes problématiques; • Réception et lecture des différentes publications écrites et électroniques en lien avec les dossiers environnementaux.

DEUXIÈME VOLET : PRÉSENCE EN RÉGION

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
8	Concertation avec le milieu	Assurer la représentation du CREGIM sur les différents comités de concertation de la région	- Partager le point de vue du CREGIM à travers les différents comités de concertation de la région; - Initier et promouvoir la concertation dans les secteurs où elle est essentielle et / ou déficiente.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la Table forestière de la CRÉ-GÎM; • Participer au Comité aviseur TEMREX; • Participer aux Tables d'harmonisation de la SÉPAQ (Parc Gaspésie, Miguasha, Rocher-Percé et Îles Bonaventure); • Participer au Comité caribou : plan de rétablissement; • Soutenir la concertation auprès des comités de gestion intégrée; • Participer au Comité de gestion par bassin versant de la rivière Bonaventure; • Participer au Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne.
9	Audiences et consultations publiques (incluant séances d'information)	Assurer l'implication du CREGIM dans les audiences et consultations publiques		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux audiences publiques et y faire connaître le point de vue du CREGIM; • Déposer un mémoire aux audiences du BAPE, projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer • Déposer un mémoire aux autres audiences du BAPE, s'il y a lieu.
10	Groupes environnementaux	Soutenir les différentes actions des organismes environnementaux qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM	-Appuyer tous projets valables qui s'inscrivent dans le plan d'action du CREGIM; -Appuyer les démarches de recherche pour un financement de base adéquat.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le Fond régional en environnement (FRE) et en faire la promotion.

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS COURANTES DU CREGÎM

#	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
11	Membership	Consolider et augmenter le membership	- Garder un lien continu entre le CREGIM et ses membres.	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les actions du CREGIM aux membres; • Poursuivre la sollicitation auprès des différents organismes, entreprises, municipalités, intervenants et population; • Alimenter le site web; • Publier des articles dans le bulletin Écogîm;
12	Visibilité de l'organisme	Assurer le rayonnement des activités du CREGIM auprès de la population	- Augmenter la visibilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Alimenter le site web; • Alimenter le centre de documentation; • Publier des articles; • Utiliser les médias pour faire circuler de l'information.
13	Régie interne, CA du CREGÎM et du RNCREQ	Assurer la représentation du CREGIM au CA et aux différents comités du RNCREQ		<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux rencontres; • Collaborer aux travaux du RNCREQ.

Code d'éthique des administrateurs

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent code d'éthique et de déontologie détermine les devoirs et les obligations de conduite des membres du conseil d'administration du CREGÎM dans leurs différents rapports ayant trait à l'exercice de leurs fonctions.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Le membre du conseil d'administration doit:

- Témoigner d'un constant souci du respect de l'environnement et de la vie humaine ;
- Participer activement et dans un esprit de concertation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la corporation;
- Assister aux réunions du conseil d'administration;
- Voter lorsque requis quand il est présent à une réunion du conseil;
- Agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction;
- Agir avec soin, intégrité, honneur, dignité, probité et impartialité;
- Faire preuve de rigueur, de prudence et d'indépendance;
- Être loyal et intègre envers la corporation et les autres membres du conseil d'administration et ne doit en aucun temps se rendre coupable envers eux d'un abus de confiance et de procédés déloyaux;
- Avoir une conduite empreinte d'objectivité et de modération;
- Préserver l'entière confidentialité des débats, échanges et discussions.

DEVOIRS SPÉCIFIQUES

1. Les mesures de prévention

Le membre du conseil d'administration doit :

- 1.1 Agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les règlements de la corporation;
- 1.2 Dissocier de l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration, la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires;
- 1.3 Faire preuve de réserve et de prudence à l'occasion de représentations publiques. Il doit, à cet effet, transmettre fidèlement les orientations générales de la corporation, évitant tout commentaire susceptible de porter atteinte à l'intégrité du CREGÎM;
- 1.4 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;
- 1.5 Dénoncer par écrit au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration;
- 1.6 S'abstenir de siéger au conseil d'administration et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de la corporation est débattue;
- 1.7 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a, ou qu'un membre de sa famille a, dans des entreprises, des sociétés ou des personnes morales susceptibles de conclure des contrats avec la corporation;
- 1.8 Déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout contrat de services professionnels conclu avec la corporation par lui-même, un membre de sa famille, une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires.

2. L'identification de situations de conflits d'intérêts

Le membre du conseil d'administration doit :

- 2.1 Éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions spécifiques de façon objective, rigoureuse et indépendante;
- 2.2 Déclarer toute situation et s'abstenir de participer aux délibérations et décisions sur l'objet en cause lorsqu'une atteinte à son objectivité, à la rigueur de son jugement ou à son indépendance pourrait résulter notamment des relations personnelles, familiales, sociales, professionnelles ou d'affaires, de toute communication publique d'une idée ou d'une opinion ou de toute manifestation d'hostilité ou de favoritisme;
- 2.3 Prévenir tout conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir utilement ses fonctions;
- 2.4 S'abstenir de toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions au sein du conseil d'administration;
- 2.5 Sauvegarder en tout temps son indépendance et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un membre du conseil d'administration :
 - est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux ou que son jugement et sa volonté envers le conseil peuvent en être défavorablement affectés;
 - n'est pas indépendant comme membre du conseil pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel;

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 2.6 Tirer profit de sa fonction pour tenter d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui lorsqu'il sait ou s'il est évident que tel avantage va à l'encontre de l'intérêt de la corporation, de ses membres ou de ses travailleurs;
- 2.7 Accepter un avantage de qui que ce soit alors qu'il sait ou qu'il est évident que cet avantage lui est consenti dans le but d'influencer sa décision;
- 2.8 Faire usage de renseignements de nature confidentielle ou de documents confidentiels en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui;
- 2.9 Confondre les biens de la corporation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens matériels ou pécuniaires de la corporation, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par une résolution expresse des administrateurs.

3. Pratiques interdites reliées à la rémunération

Le membre du conseil d'administration ne doit pas :

- 3.1 Solliciter, accepter ou exiger d'une personne pour son intérêt, directement ou indirectement, un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son impartialité, son jugement ou sa loyauté;
- 3.2 Verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne un don, un legs, une récompense, une commission, une ristourne, un rabais, un prêt ou avance de fonds, une remise de dette, une faveur ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre l'impartialité de cette personne dans l'exercice de ses fonctions.

4. Les devoirs et les obligations de l'après-mandat

Le membre du conseil d'administration doit :

- 4.1 Après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité de tout renseignement, débat, échange et discussion de quelque nature que ce soit dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions au sein du conseil;
- 4.2 Témoigner de respect envers la corporation et son conseil d'administration.

RÉGIME DE SANCTIONS

1. Tout manquement ou omission concernant un devoir ou une norme prévue par le présent code constitue un acte dérogatoire et peut entraîner l'imposition d'une sanction;
2. Toute personne qui est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie en saisit le président du conseil d'administration ou, s'il s'agit de ce dernier, le vice-président du conseil d'administration;
3. Dans les dix jours, le président, ou le vice-président selon le cas, désigne des personnes chargées de faire enquête relativement à la situation ou aux allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie. Le vérificateur de la corporation est généralement la personne désignée pour mener cette enquête;
4. Le membre du conseil d'administration qui est informé qu'une enquête est tenue à son sujet ne doit pas communiquer avec la personne qui a demandé la tenue de l'enquête;
5. Les personnes désignées doivent adresser un rapport au président, ou au vice-président selon le cas, du conseil d'administration;
6. Le président, ou le vice-président selon le cas, en tenant compte des informations reçues et du rapport d'enquête le cas échéant, doit constituer un comité formé de trois administrateurs qu'il désigne;
7. Le comité notifie à l'administrateur les manquements reprochés et la référence aux dispositions législatives ou réglementaires ou à celles du code d'éthique et de déontologie. La notification informe l'administrateur qu'il peut, dans les trente jours, fournir par écrit ses observations au comité et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés;
8. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, aux règlements ou au présent code d'éthique et de déontologie, le comité recommande aux membres du conseil d'administration d'imposer une sanction à l'administrateur concerné;
9. La sanction peut consister en une réprimande, une suspension, une révocation, une déchéance de charge ou toute autre sanction jugée appropriée, selon la gravité et la nature de la dérogation;
10. Toute sanction doit être communiquée par écrit au membre du conseil d'administration concerné.

ENQUÊTE ET IMMUNITÉ

1. Ne peuvent être poursuivies en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions les personnes qui effectuent une enquête ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions;
2. Les personnes qui effectuent les enquêtes ainsi que celles chargées de déterminer et d'imposer les sanctions sont tenues de faire l'affirmation solennelle selon la formule contenue à l'annexe «A» du présent code.

LA PUBLICITÉ DU CODE

1. La corporation doit diffuser le présent code d'éthique et de déontologie à tous les membres du conseil d'administration;
2. Le rapport annuel de la corporation doit faire état:
 - a) Du code de déontologie;
 - b) Du nombre et de la nature des signalements reçus;
 - c) Du nombre de cas traités, de leur suivi et de leur décision;
 - d) Des noms des administrateurs ayant fait l'objet d'une sanction par l'application du présent code;
3. Les administrateurs s'engagent à se conformer au présent code d'éthique et de déontologie en signant l'engagement personnel contenu à l'annexe «B».

REMERCIEMENTS :

- Merci aux administrateurs (2005-2006) du CREGÎM pour le soutien et la confiance que vous avez manifestés envers votre équipe de travail.
- Merci à tous nos membres qui soutiennent notre travail.